RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Commune de 14700

SAINT-PIERRE CANIVET

TEL: 02 31 90 02 20

E-mail: mairiecanivet@orange.fr

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 10 Conseillers votants : 10

Date de convocation: 17/02/2022

Date d'affichage de la convocation: 17/02/2022

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

<u>Présents</u>: MM. GOUPIL Jean-Pierre, BOURY Stéphane, HUREL Alain, CATHERINE Gilles, DESERT Mickaël, TABI Hassen, LANGLOIS Lionel, CHANCEREL Jean-Claude, BOUQUEREL Florence, CHRETIEN Jacky

Absents ayant donné pouvoirs : Excusés : LETELLIER Arlette Absents non excusés : Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR

- DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVAUX DE VOIRIE
- DEVIS TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE
- DEMANDES DE SUBVENTIONS : RESTAURATION EGLISE
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- DEVIS DERATISATION 2022
- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2022
- MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES
- PIANO DE CUISSON SALLE POLYVALENTE
- CIMETIERE: CREATION D'UN OSSUAIRE
- POSE DE LAMPADAIRES SOLAIRES
- AJOUT : FACTURATION EXTINCTEURS
- QUESTIONS DIVERSES

DEMANDES DE SUBVENTION: TRAVAUX DE VOIRIE

Délibération N°2022-07

Il est envisagé de demander des subventions afin de réaliser les travaux de sécurisation de voirie avec réalisation de ralentisseur, pose de trottoirs et installation de radars pédagogiques, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'effectuer des demandes afin de subventionner les travaux. Le montant total des travaux s'élèverait à 46 976.80€ HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les devis proposés par les entreprises pour les travaux de sécurisation de la voirie communale,

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions suivantes :

Auprès de la Préfecture du Calvados - DETR / DSIL,

Auprès de la Communauté de Communes du Pays de Falaise – Dotation Patrimoine Voirie.

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés.

DEMANDES DE SUBVENTION : RESTAURATION DE L'EGLISE

Délibération N°2022-08

Vu les recommandations émises par le Conseil Départemental à la suite de la demande de subvention faite en 2021, de nouveaux devis ont été demandés à des entreprises.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de renouveler les demandes afin de subventionner les travaux. Le montant total des travaux s'élèverait à 28 303.02€ HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les devis proposés par les entreprises AMIVELEC et LEMOINE Philippe,

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions suivantes :

Auprès du Conseil Départemental – Restauration du Patrimoine Rural non Protégé,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés.

DEVIS TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Délibération N°2022-09

Vu les recommandations du Conseil Départemental, Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis mis à jour pour la restauration de l'église : la mise en sécurité électrique des installations de l'église, l'installation d'un mode de chauffage sécurisé, le remplacement des huisseries.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de retenir les devis proposés par l'entreprise AMIVELEC, La Fontaine, 24 rue des Carrières, 14710 Epaney :

- Pour la mise en sécurité des installations électriques de l'église, pour un montant de 6 787.93€ HT,
- Pour l'installation d'un mode de chauffage, pour un montant de 8 829.09€ HT.

Décide de retenir le devis proposé par l'entreprise LEMOINE Philippe, 30 avenue d'Hastings, 14700 Falaise :

- Pour le remplacement des huisseries, pour un montant de 10 113.00€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces y afférents.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération N°2022-10

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de subventionner les associations suivantes pour un montant global de 3 105.00 €, soit :

	8	
-	Club de la Bonne Entente	700.00€
-	Ligue contre le cancer	100.00€
-	Société de Chasse	120.00€
-	Amicale des Anciens Combattants	80.00€
-	Association école Buissonnière	100.00€
-	Judo Club de Potigny	75.00€
-	Association locale ADMR de Falaise	150.00€
-	Société Protectrice des animaux de Verson	100.00€
-	Comité de Jumelage	500.00€
-	Ecole commune de Saint Pierre-Canivet	1 000.00€
-	Subventions aux enfants/limite âge collège	180.00€

DEVIS DERATISATION 2022

Délibération N°2022-11

Afin de faire face à une prolifération de rongeurs sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire a contacté une entreprise de dératisation. Il est proposé deux passages par an pour traitement de toute la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'accepter le devis proposé par l'entreprise EMPG, 12-14 Rue de CDT de Touchet – 14000 Caen, pour un montant annuel de 963.30€ HT.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif 2021 est remis aux conseillers pour examen, il sera voté le même jour que le Budget Primitif 2022.

PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire remet aux conseillers une version du Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif sera présenté à Madame la Conseillère aux décideurs locaux prochainement et voté le 28 mars.

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Le Conseil municipal envisageait de modifier la régie de recettes pour les locations de la salle polyvalente, mais suite à l'avis du Comptable public, Monsieur le Maire envisage la suppression de la régie de recettes et la mise en place d'un nouveau mode de règlement des produits de locations de la salle polyvalente. Monsieur le Maire ayant rendez-vous prochainement avec la Conseillère aux décideurs locaux dans le cadre de la préparation du budget, il abordera la question de l'utilité de la régie de recettes.

PIANO DE CUISSON SALLE POLYVALENTE

Des devis vont être demandés afin de trouver un piano de cuisson pour remplacer celui de la salle polyvalente.

CIMETIERE: CREATION D'UN OSSUAIRE

Afin de se préparer à d'éventuelles reprises de concession, le cimetière communal se doit d'être équipé d'un ossuaire. Les conseillers vont se renseigner sur le coût de l'installation d'un ossuaire dans le cimetière communal.

POSE DE LAMPADAIRES SOLAIRES

Monsieur le Maire propose d'installer un lampadaire solaire dans la cour de l'école afin de tester l'efficacité.

MISE A JOURS DES CHARGES DE LA SALLE POLYVALENTE

Délibération N°2022-12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2144-3,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 fixant le tarif énergie pour les locations de la salle polyvalente de Saint Pierre-Canivet,

Vu la délibération du 20 juin 2013 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente de Saint Pierre-Canivet,

Vu la délibération du 25 novembre 2019 mettant à jour les tarifs et charges de la salle polyvalente, Considérant les dégradations possibles lors de la mise en location de la salle polyvalente et le coût d'un extincteur au mois de novembre 2021,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs à facturer en cas de casse ou de dégradation des extincteurs présents dans la salle polyvalente de Saint Pierre-Canivet :

Extincteur CO2 – 2kg : 77.00€
 Extincteur Eau – 6L : 66.00€

QUESTIONS DIVERSES

- Explications sur l'élaboration du PLUih et la consommation de l'espace accordée aux communes rurales.
- Proposition de menu pour le repas des Anciens prévu le 1^{er} mai 2022.
- Plusieurs lampadaires défaillants sur la commune sont à signaler, un tour de la commune est prévu afin de noter tous les points lumineux défaillants.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séanc	e est levée à 20h20.